

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le vingt-quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Lattara, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
 Date de convocation du Conseil Municipal :
 18 novembre 2020.

OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DU THEATRE JACQUES COEUR 2020

PRESENTS : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme ALVAREZ, M. PASTOR, Mme REBOUL, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. MODOT, M. JOUVE, Mme JIMENEZ, M. BATTIVELLI, M. LOPEZ, Mme AUBY, M. ACQUAVIVA, Mme PLANTIER, M. CANDELA, Mme GUARINIELLO, Mme GENTE, M. ATLAN, Mme PRIEU, M. FABIANO, Mme MARTINEAU, Mme RIAUMAL-BABOUIN, Mme GRANADOS, M. PLANCHOT, Mme KESSAS, M. FOURCADE, M. RHUL, Mme BERRENGER
EXCUSES : Mme MARGUERITTE, M. BORELLO, Mme LAMARQUE, Mme LECOINTE

Lors de sa séance du 17 décembre 2019, le Conseil Municipal a voté le budget primitif Théâtre Jacques Cœur 2020.

Par délibération en date 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a voté le budget supplémentaire du Théâtre Jacques Cœur 2020.

Aujourd'hui, il s'avère nécessaire d'apporter diverses modifications au budget 2020.

Cette décision modificative n° 1 augmente le budget de fonctionnement de 10 010,00 € portant la section de fonctionnement à 595 760,00 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve la décision modificative n° 1 au budget annexe Théâtre Jacques Cœur proposée dans les tableaux ci-dessous :

I - SECTION FONCTIONNEMENT

1) DEPENSES

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	+	10,00
658 - DFCP/THJC	Charges de gestion courante : Arrondis de TVA	+	10,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	+	10 000,00
6718 - DFCP/THJC	Remboursement suite annulations de spectacles	+	10 000,00
TOTAL		+	10 010,00

2) RECETTES

Chapitre 74	Dotations et subventions	+	10 010,00
74 - DFCP/THJC	Participation Commune	+	10 010,00
TOTAL		+	10 010,00

Commune de Lattes

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 7 abstentions.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER,
Maire.

